



# PROCEDURE

---

## Objet: Classement de volants plumes Saison 2017 - 2019

Secteur Equipement,

Liste de diffusion :  
Fabricants/Distributeurs de volants

### CONDITIONS DE CLASSEMENT

---

Pour tout type de volants inscrits sur la liste B.W.F. ou hors liste :  
Les volants seront soumis aux tests organisés par la FFBaD afin de déterminer un classement fédéral (élite ou standard) aux conditions suivantes :

- La marque ou le distributeur mandaté par la marque (attestation obligatoire) sollicite la demande de classement ci-jointe,
- **Limitation à trois références par marque commerciale,**
- Par référence, envoi d'**un tube** de volants **vitesse 77** et d'**un tube vitesse 78** (ou équivalentes) **identifiés, conditionnés et filmés identiques à ceux commercialisés.**
- Dans le cas de la commercialisation d'une troisième vitesse pour la référence considérée, un tube (76 ou 79) pourra être soumis au test.

Pour toute demande de classement :

- Fournir la fiche technique des volants concernés,
- Préciser la vitesse de volants ou leur correspondance avec les vitesses (76-77-78-79),
- Communiquer votre souhait de classement.

La demande de classement, ci-jointe, devra être envoyée au siège de la FFBaD, accompagnée du règlement des frais inhérents aux tests et à la gestion administrative des tubes de volants (identiques à la commercialisation).

La date limite de réception est inscrite dans le courrier d'accompagnement de cette procédure.

### REFERENTIEL

---

Les volants plumes doivent être conformes : au règlement technique des volants de badminton de la Fédération Française de Badminton.

## DUREE DE VALIDITE

---

Le classement des volants est valable pour deux saisons sportives **2017/2018 et 2018/2019**.

Le cas échéant, un test pourra être organisé chaque année pour répondre à l'arrivée de nouvelles marques ou références.

## FRAIS INHERENTS AUX TESTS

---

Les frais inhérents aux tests se décomposent comme suit :

- 80 € TTC de frais administratifs **par référence**,

Auxquels s'ajoutent :

- 320 € TTC de frais de tests pour une référence,
- 363 € TTC pour 2 références,
- 406 € TTC pour 3 références

## ECHEANCIER

---

Pour un classement de volants concernant la saison N et N+1 :

- Date limite de réception des volants : **09 décembre 2016**
- Tests de volants : décembre de l'année N-1
- La commission de classement se réunira entre janvier et mars de l'année N pour valider les classements
- Les résultats des tests seront envoyés aux marques ou distributeurs pour validation courant février de l'année N
- La liste des volants classés sera publiée courant avril de l'année N

## PROMOTION ET COMMUNICATION DU CLASSEMENT

---

La marque ou le distributeur d'une référence de volant retenu sur la liste des volants classés pourra se prévaloir, dans sa propre communication liée au volant considéré, du label suivant : Volant classé « **standard** » ou volant classé « **élite** » par la FFBaD pour la saison sportive N et N+1.

La liste des volants classés ainsi que le cadre d'utilisation (compétitions concernées pour la saison considérée) intitulé « Cadre d'utilisation des volants classés pour la saison N et N+1 » fera l'objet d'une publication officielle :

- Dans la revue fédérale,
- Sur le site de la Fédération [www.ffbad.org](http://www.ffbad.org),
- Auprès des organisateurs de journées interclubs et à tous les Présidents de Ligues.